

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2008

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce lundi 24 novembre 2008 à la Cité de l'Union Africaine sous la présidence de S.E.M. Adolphe Muzito, Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Un seul point était inscrit à l'ordre du jour, à savoir : l'examen et l'adoption du projet de Budget de l'Etat pour l'exercice 2009.

Le Ministre du Budget, complété par d'autres membres de la Commission budgétaire, a présenté au Conseil une articulation du budget basée sur une révision du cadrage macro-économique du fait de l'état de guerre et de l'insécurité qui assaillent la R.D. Congo, de la crise financière mondiale qui n'est pas sans conséquences sur notre économie déjà fragile et des avis pertinents de nos partenaires traditionnels de la Communauté financière internationale pourvoyeurs de recettes extérieures.

Après débats et délibérations, le Conseil des Ministres a adopté le projet de loi budgétaire 2009 qui sera défendu incessamment devant la représentation nationale.

Les caractéristiques essentielles de ce projet sont les suivantes :

- 1) La prise en compte des effets de la situation de guerre et de la crise financière internationale qui perturbent notre économie ;
- 2) La prévision de mesures correctives en cours d'exécution par souci de flexibilité face aux perturbations susmentionnées ;
- 3) L'option confirmée par le Gouvernement de rester en programme avec ses partenaires traditionnels de la Communauté financière internationale (FMI, Banque Mondiale) ;
- 4) La mise en œuvre des contrats chinois qui constituent plus de la moitié de nos attentes d'investissements particulièrement en matière d'infrastructures pour l'exercice budgétaire 2009 ;
- 5) La résolution de rendre le budget 2009 apte à répondre à ses objectifs en appuyant les technstructures étatiques ayant la charge de poursuivre et réprimer les fléaux de la corruption et de détournements de deniers publics ;

- 6) La nécessité de prendre en compte les revendications sociales du monde du travail et des conséquences humanitaires de la guerre à l'Est de la RDC ;
- 7) L'effectivité de la répartition des recettes entre l'Etat, les Provinces et les Entités Territoriales Décentralisées pour leurs dépenses respectives des rémunérations, fonctionnement et des investissements, conformément à la Constitution et aux Lois de la République ;
- 8) L'institution d'une réserve budgétaire représentant près de 0,25 % du Produit Intérieur Brut affectée aux dépenses généralement quelconques devant couvrir les événements imprévisibles et les chocs à incidence budgétaire.

Auparavant, le Ministre du Budget a planché sur le niveau de réalisation du budget 2008. Il ressort des chiffres communiqués que le taux de réalisation de la loi budgétaire pour l'année qui s'achève est, à ce jour de l'ordre de 97 % en recettes et 90 % en dépenses.

Commencée à 12 h 20', le Conseil des Ministres a pris fin vers 15 h 30'.

Lambert MENDE OMALANGA